

Je suis propriétaire d'un territoire potentiellement chassable



Je souhaite que le sanglier soit chassé sur mon territoire

Je ne souhaite pas que le sanglier soit chassé sur mon territoire.

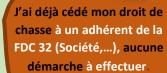


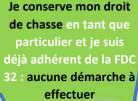


Je cède mon droit de chasse par un bail de chasse écrit à un territoire adhérent de la FDC 32. (Société,...) qu'il soit contigu ou non du territoire



Je conserve mon droit de chasse. Je dépose une demande de P.G.C. Je m'acquitte de la cotisation de 150 € et je souscris une assurance organisateur battue



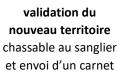




Je conserve mon droit de chasse et JE NE FAIS aucune démarche auprès de la FDC 32.



Notification de la validation du de battue.







Enregistrement et cartographie des territoires

Notification au territoire

de la mise à jour. Utilisation du carnet de battue existant.

Territoire non chassé

- Intervention administrative si constat de déséquilibre.
- Abattement max. de 80 % si déclaration de dégâts par l'exploitant agricole.

